

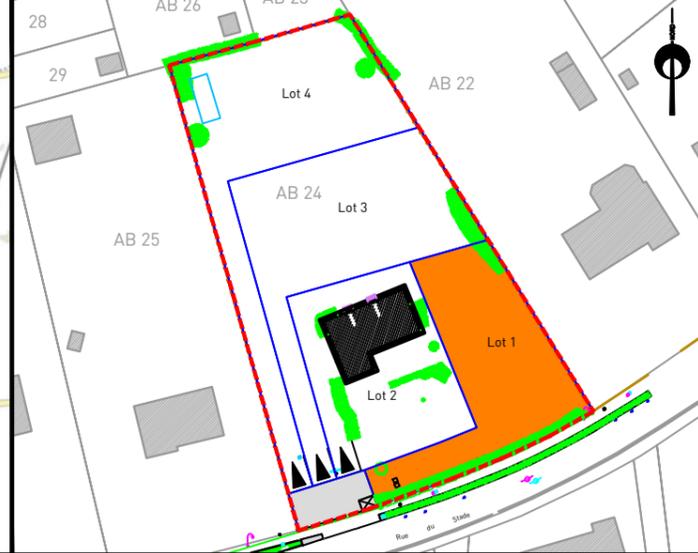
PLAN DE VENTE - LOT 1 - INDICE A

Lotissement		AMÉNAGEUR FONCIER AMENAGEMENT
COMMUNE NEUVILLE-SUR-SARTHE	ADRESSE 33 Rue du Stade	RÉFÉRENCE CADASTRALE Section AB n°24partie
RÉFÉRENCE DU DOSSIER LM.104.2024 / 241498	FORMAT DU PLAN A3	DERNIÈRE MISE À JOUR DU PLAN Le 26/02/2025 par SL
SURFACE ARPENTÉE 691 m ²	SURFACE PLANCHER 250 m ²	FICHER LM.104.2024_241498-PDV-ind_A.dwg

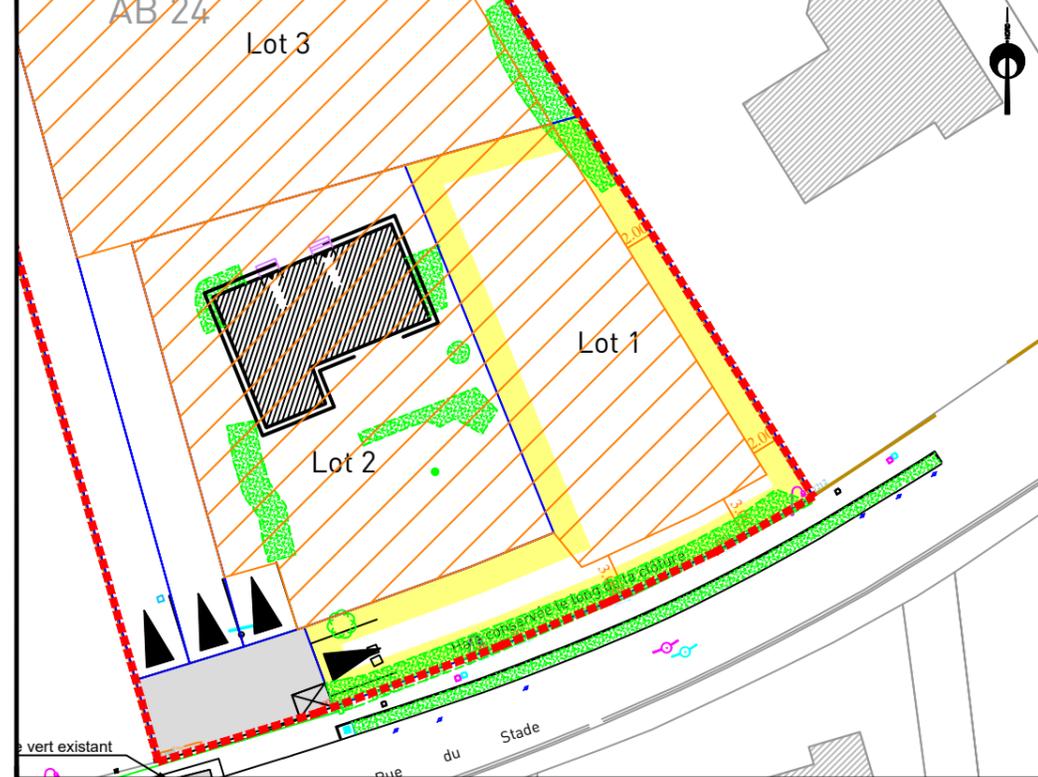
PLAN DE SITUATION - Sans échelle



PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle



EXTRAIT DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE - Echelle: 1/500

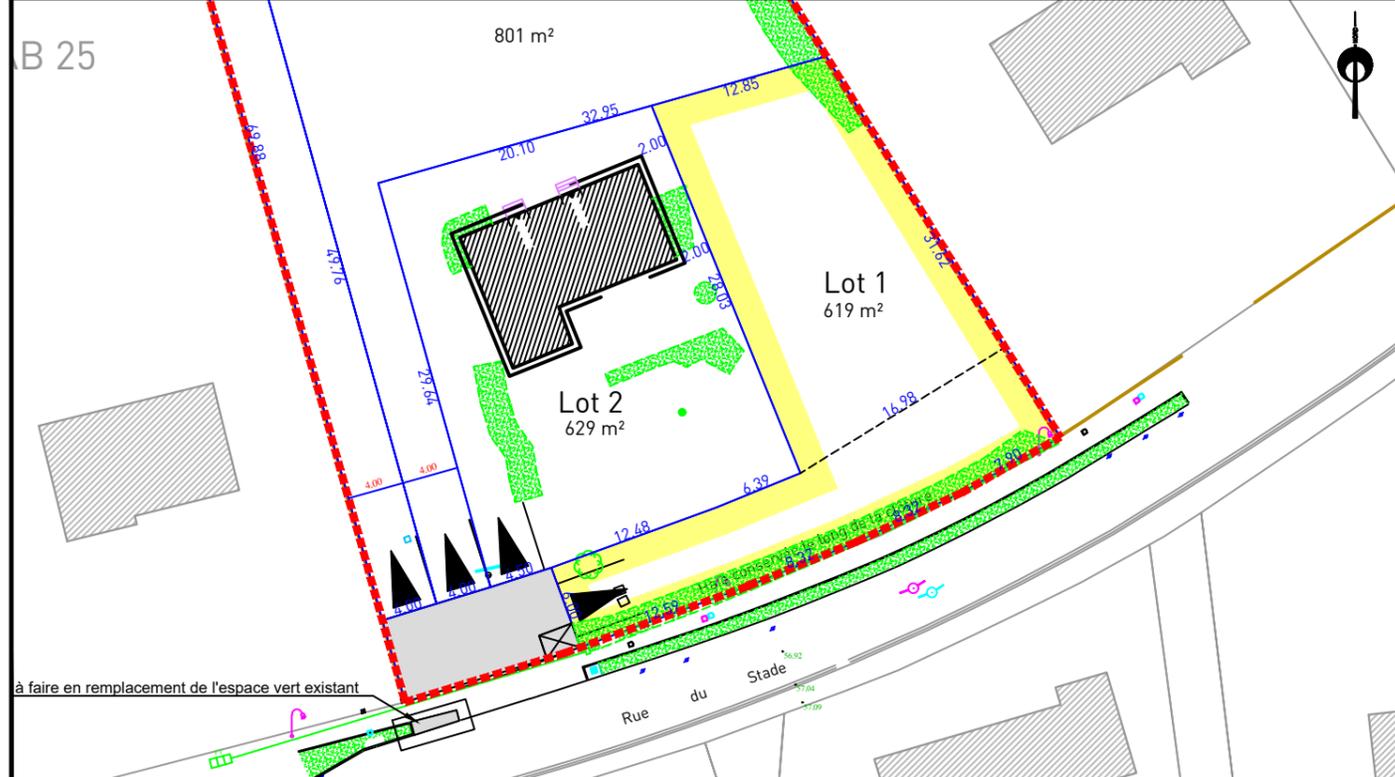


- Légende :**
- Périmètre de l'opération
 - Zone constructible
 - Aire de présentation des Conteneurs Ordures Ménagères
 - Accès obligatoire

FONCIER AMENAGEMENT
3 Rue René Hatet
72000 LE MANS
02 43 86 64 76
bgbd.amenagement@orange.fr

Observations : L'acquéreur et son constructeur devront se reporter au règlement écrit (pièce PA10a) et au règlement graphique (pièce PA10b) du permis d'aménager validé avant de lancer le projet.

PLAN DE BORNAGE- Echelle: 1/500



- Légende :** — Limite de propriété Bornes 10.00 Cotations

AIRGÉO
Géomètres-Experts Associés
Agence du MANS
74 avenue du Général de Gaulle
72000 LE MANS
02 43 81 47 28
lemans@airgeo.fr

Observations : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il devra veiller à la stabilité des repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/500



- Légende :**
- Tabourets à passage direct EU tampon fonte
 - Coffres électrique
 - Coffres télécom
 - Citerneaux AEP
 - cote TN

AIRGÉO
Géomètres-Experts Associés
Agence du MANS
74 avenue du Général de Gaulle
72000 LE MANS
02 43 81 47 28
lemans@airgeo.fr

Observations : Les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et son constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.